

Conseil communal, Château-d'Oex
Commission gestion-finances **COGEFI**

Rapport de la COGEFI sur la demi-journée technique

La demi-journée technique de la Cogefi a eu lieu le jeudi 7 mai dernier en présence de la Municipalité au complet accompagnée par les Chefs de Service, MM. Cédric Morier et Frédéric Daenzer et par notre Secrétaire Municipale, Mme Sophie Matthey. M. Nicolas Henchoz, Président du Conseil nous a également fait l'honneur de sa présence. Mme Sylviane Clot, membre de la Cogefi était excusée.

Cette séance s'est déroulée pour la première partie en Salle du Conseil communal et les thèmes retenus par la Cogefi et approuvés par la Municipalité étaient les suivants :

1. Présentation de l'organisation des services et des collaborateurs, de l'organigramme et des responsabilités principales

Les trois chefs de service nous ont présenté leur service respectif, alors que celui de la Sécurité publique qui ne dépend pas directement d'un Chef de service nous a été exposé par la Secrétaire municipale. Les tâches et responsabilités de chacun nous ont été expliquées.

La répartition des 29.7 ETP (équivalent temps plein) se résume comme suit :

- Sécurité publique :	1.8 ETP	- Administration :	3.5 ETP
- Bourse :	2.4 ETP	- Travaux :	22 ETP

En ce qui concerne la Sécurité publique, un surplus de travail de préparation et d'administration pour les nombreuses manifestations organisées sur la Commune est évoqué pour expliquer le pourcentage qui peut sembler élevé.

A la question de savoir pourquoi nos deux assistants de sécurité publique étaient présents lors des dernières manifestations, il est répondu qu'il s'agit d'une période de formation qui devrait prochainement se terminer.

Pour ce qui est des Travaux, de nombreuses tâches sont sous-traitées, notamment le génie civil, le bûcheronnage, le colmatage de fissures ou l'entretien des espaces verts. Il n'y a pas de forfait, les entreprises concernées établissent des offres pour chaque mandat.

Pour terminer ce chapitre nous relevons que l'ambiance au sein des services est bonne et que, dans l'ensemble, les collaborateurs, ainsi que les chefs de service sont satisfaits de leurs conditions de travail.

2. Présentation du fonctionnement du déneigement, du principe actuel de rémunération et des forfaits. Amorce sur l'avenir pour une probable refonte du système, enjeux et risques

Le déneigement est un sujet compliqué. Il s'agit d'un travail de l'ombre et les usagers de la route et propriétaires bordiers sont de plus en plus pénibles et difficiles à satisfaire.

Une présentation claire, précise et très bien documentée nous a été exposée.

La Municipalité a conscience du fait que le sujet du déneigement est une problématique compliquée qui ne va malheureusement pas pouvoir être réglée très rapidement. Trouver un bon équilibre entre les contraintes de la région et les impératifs engendrés par les lois n'est en effet pas chose facile.

Le service des Travaux va mener les réflexions nécessaires quant aux pistes à envisager afin de déterminer quelles alternatives pourraient être mises en œuvre.

En ce qui concerne les prestataires, tant la Municipalité que le service des Travaux se déclarent pleinement satisfaits de la qualité du déneigement et du salage, de la disponibilité totale de ces derniers et de leur réactivité sans faille.

Chacune de ces six entreprises est liée à la Commune par un contrat qui est rediscuté d'année en année. Cette convention comprend un montant minimum garanti, le tarif horaire par véhicule et ses variantes pour les heures de nuit et de jours fériés et un montant à partir duquel un rabais de 10 % sera déduit des heures véhicules.

Pour le secteur l'Etivaz – la Lécherette, le secteur est géré par le prestataire mais tout de même avec un suivi et un contrôle régulier.

Pour le futur des réflexions devront avoir lieu notamment concernant les secteurs à déneiger et à saler (quels critères appliquer), une équité à respecter entre les routes privées urbanisées et les routes publiques des zones éloignées et une volonté de changement du système actuel. Une étude est actuellement en cours avec les Communes des Alpes Vaudoises, afin de faire des comparaisons.

En résumé, ce sujet continuera de faire débat au cours de la prochaine législature, au sein de nos organes exécutifs et législatifs.

3. Visite du chantier du ruisseau du Mont + collecteurs, conduite d'eau et route à la Route de la Ray (explications de Mme Nicole Schnegg et de M. Cédric Morier)

Pour cette 2^{ème} partie en extérieur nous nous sommes rendus à la Route de la Ray et avons pu compter sur les explications très claires de notre Chef des Travaux et avons pu prendre acte des difficultés administratives qui sont liées à ce genre de projet.

En effet, le 8 février 2024, notre Conseil votait un crédit de CHF 525'000.— (subventionné à hauteur de 95 %) pour la sécurisation et la renaturation du cours inférieur du ruisseau du Mont.

Il aura fallu pas moins de deux ans pour lever toutes les oppositions des propriétaires bordiers et enfin obtenir un permis de défrichement.

Pour résumer, les objectifs principaux de ce projet sont l'amélioration de la migration piscicole et une renaturation du site, garantir le passage d'éventuelles crues et réduire le risque d'embâcle aux endroits des ouvrages.

Des travaux de mise en séparatif, de déviation du collecteur et de réfection de la route ont également été entrepris durant cette période.

Lors de la visite, nous avons pu constater une importante renaturation avec la plantation d'une multitude d'arbres et arbustes divers.

4. Visite de la STEP du Berceau : Digesteur et déshydratation (explications de MM. Cédric Morier et Christophe Chabloz)

Cette demi-journée s'est poursuivie par une visite de la STEP du Berceau.

M. Christophe Chabloz, responsable d'exploitation nous a fait une présentation passionnée et passionnante de ce lieu.

Au niveau des généralités, il est rappelé que la STEP nécessite une intervention humaine 7 jours sur 7 même le week-end et les jours fériés. La STEP a été créée en 1973 et elle est actuellement dimensionnée pour environ 6'000 habitants.

La rénovation récente du digesteur qui datait de 1993 a permis de produire 20 % de Kwh en plus, ce qui rend la consommation de la STEP pratiquement autonome. En 2025, un peu moins de 1'000 litres de mazout ont été utilisés.

Toutes les eaux usées de Château-d'Oex et des Moulins arrivent à la STEP du Berceau, ce qui représente entre 600 à 1'000 m3 par jour.

Ces eaux vont suivre un traitement relativement naturel en passant simultanément dans 3 bassins durant une journée. Un premier qui fera tomber les boues dans une trémie, un deuxième dans lequel des bactéries vont manger la pollution puis un troisième, plus calme, pour la fin du nettoyage avant que l'eau d'une transparence incroyable retourne à la Sarine.

Des analyses sont effectuées chaque semaine par les collaborateurs communaux et chaque mois par le Canton.

La boue est ensuite pompée dans le digesteur pour produire du gaz et le solde est déshydraté avant d'être livré pour incinération à la SATOM.

S'il fallait retenir une seule chose de cette visite, c'est que nos toilettes ne sont pas des poubelles et qu'il ne faut pas y jeter n'importe quoi.

Notre demi-journée s'est terminée autour d'un excellent repas servi à la Croix-d'Or aux Moulins. Ce fut l'occasion de partager un moment privilégié avec nos Autorités et nos chefs de service et de poursuivre les discussions de l'après-midi.

Nous tenons à remercier notre Municipalité, les Chefs de Service ainsi que tous les collaborateurs pour tout le travail accompli ainsi que pour leur dévouement au bon fonctionnement de notre commune.

Pour la Commission Gestion-Finances

Line Rossier
Présidente

Le 14 mai 2026